



Traces de la Jpro2026

Nom de l'atelier : Exercice des droits culturels et évaluation

Animation : Thibault Galland ([Plateforme d'observation des droits culturels - Culture & Démocratie](#)), Pascale Piérard ([Centre culturel Ourthe et Meuse](#)) et Liesbeth Vandersteene (ASTRAC).

Public : les professionnel·le·s impliqué·e·s dans des démarches d'auto-évaluation au sein de leur Centre culturel, ayant idéalement une connaissance de base du référentiel des droits culturels et du Décret des Centres culturels.

Descriptif de l'atelier :

Nos actions renforcent-elles l'exercice des droits culturels ?

Les initiatives des Centres culturels pour contribuer à un exercice plus effectif des droits culturels sont nombreuses et souvent enthousiasmantes. Mais il n'est pas toujours facile d'apprécier et d'expliquer comment celles-ci touchent et font bouger les personnes et leur environnement.

Cet atelier poursuit le chantier lancé il y a un an par l'ASTRAC et ses partenaires, avec des professionnel·le·s de terrain, consacré à l'évaluation des impacts des actions des Centres culturels en référence à l'effectivité des droits culturels.

Quels concepts clés mobiliser ? Quelles balises méthodologiques poser ? Et pour faire quoi ? Cet atelier a permis de présenter nos propositions pour l'évaluation avec les droits culturels. Elles prennent la forme d'un « document-balises » qui explore la question de l'évaluation des impacts à partir de choix éthiques, apports théoriques et réalités de terrain.

Déroulé :

- Brise-glace: « Les droits culturels et moi, aujourd'hui »
- [Introduction au chantier et suites prévues, présentation de la démarche et compte-rendu du document-balises](#)
- Échanges critiques en sous-groupes autour du document et des réalités de terrain ; mise en commun
- Pistes de travail et « avec quoi je repars ? »

Introduction au chantier et suites prévues, présentation de la démarche

Pourquoi avons-nous lancé ce chantier autour de l'évaluation des impacts en référence à l'effectivité de l'exercice des droits culturels ?

- S'inscrit dans la suite des travaux autour du [Carnet de découverte des droits culturels](#) : beaucoup de retours positifs, mais aussi, pour certains, une frustration... L'outil proposé ne permet pas de répondre directement à l'attente de la FW-B concernant l'évaluation des impacts. (Un choix de notre part, afin de favoriser une appropriation des droits



culturels le plus librement possible vis-à-vis du travail de justification des reconnaissances et subsides)

- À l'origine, pas pour répondre aux actualités et aux pressions sur le secteur culturel au sens large, mais aujourd'hui celles-ci renforcent l'importance cruciale de l'enjeu de pouvoir mieux (faire) comprendre comment les Centres culturels touchent les personnes et renforcent leur pouvoir d'agir.

Le chantier a été ouvert à l'occasion de la Jpro2025.

- 3 journées de travail ont eu lieu en GT ouvert, auxquelles s'ajoute la demi-journée dans le cadre de la Jpro2026.
- Entre 30 et 40 participant·e·s. Un « noyau dur » de 7-8 personnes qui nous ont suivi·e·s de près.
- Accompagné jusqu'à récemment par Anne Aubry pour [Réseau Culture 21](#).

Nos objectifs

- Lister les freins et les leviers pour l'évaluation de l'impact en référence à l'effectivité de l'exercice des droits culturels.
- Contribuer à faciliter cette évaluation, à travers :
 - des partages d'outils et d'expériences,
 - une clarification des obligations décrétales en la matière,
 - la présentation de quelques notions clés de la méthodologie de l'évaluation des impacts,
 - la co-construction d'un outil pour compléter le Carnet de découverte.

Le texte partagé = cet outil en version 1.0

- Un « document-balises » qui se veut à la fois un *outil* pour nourrir les pratiques et un *manifeste* qui défend une certaine vision de l'évaluation des impacts, nourrie des 3 journées d'échanges et d'exercices en GT.
- Une étape de travail que nous soumettons à ce stade aux participant·e·s du chantier pour recueillir leurs réactions.

Encore prévus

- Prendre en compte les remarques récoltées lors de cette première phase de relecture.
- Partager le texte adapté avec l'Administration et l'Inspection pour réaction et l'ajuster si nécessaire.
- Optimiser la forme, avec p.ex. la réalisation de fiches synthétiques illustrées.
- Diffuser l'outil et, si possible, accompagner la prise en main.

Compte-rendu du document-balises

- Document en **2 grandes parties**



- Texte qui développe notre vision sur l'évaluation des impacts (« manifeste » et « outil »)
- Grille avec des questions d'évaluation et des indicateurs par DC (« outil »)
- Le **texte** est composé à son tour de 3 grandes parties (sans compter l'introduction – la conclusion – le glossaire) :
 - **I : Principes éthiques et politiques** pour guider l'évaluation de l'impact
 - ➔ Inscrire celle-ci dans le référentiel et les valeurs fondatrices de l'action culturelle, pour une évaluation émancipatrice, démocratique, guidée par les DC.
 - ➔ Défendre l'évaluation en tant que droit et liberté, pour les professionnel·le·s notamment.
 - **II : Balises méthodologiques**
 - ➔ Après le pourquoi, s'impose la question du comment... Quelles balises pour traduire ces finalités en pratiques ?
 - Différence entre *évaluation de l'action* et *évaluation de l'impact*
 - Importance des approches participatives et qualitatives
 - Temps ou dimensions de l'évaluation
 - ➔ Partie qui reste assez théorique, avec des repères pour penser/concevoir l'évaluation
 - ➔ Une **conception des impacts** sur l'effectivité de l'exercice des droits culturels se dégage : *les déplacements dans le pouvoir d'agir des personnes liés à l'exercice effectif de leurs droits culturels*. L'objectif de l'évaluation des impacts est alors : *documenter, interpréter et traduire ces changements*.
 - **III. Limites de l'évaluation et ce que nous défendons**
 - ➔ Cette dernière partie pragmatique du texte, commence par une liste des freins à l'évaluation des impacts que nous avons identifiés avec les participant·e·s au GT.
 - ➔ Nous proposons d'assumer ces limites : les accepter et y trouver la plus-value de l'évaluation des impacts en Centres culturels.
 - ➔ Recommandations pour les équipes :
 - Assumer la subjectivité
 - Affirmer un principe de sobriété
 - Soigner la participation
 - ➔ Attentes vis-à-vis de la FW-B (notamment) :
 - Clarifier les attendus
 - Valoriser les capacités d'évaluation des équipes
 - Exigence sur la qualité du processus, plutôt que sur les résultats atteints.
- **Grille** : outil pour nourrir les travaux d'évaluation des impacts dans leurs différentes dimensions



- Un point de départ, à affiner, compléter par les équipes, au regard de leurs besoins, l'action à évaluer, les ressources disponibles ...
- Des propositions de questions et d'indicateurs :
 - Pour évaluer l'action et évaluer les impacts
 - Les deux sont indissociables
- Structurée autour des 8 droits culturels de la Déclaration de Fribourg.
- Le document est complété par un petit glossaire avec des propositions de définitions des grandes notions mobilisées : *droits culturels*, *effectivité* de l'exercice des droits culturels, *pouvoir d'agir*, *impacts* en référence à l'effectivité de l'exercice des droits culturels, *résultats*.